

Modification du Dispositif Habiter mieux

Avec le soutien financier de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Retz Atlantique, dont fait partie la Communauté de Communes Sud Estuaire, a lancé un programme d'aide à la rénovation thermique des logements et de maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite depuis le mois de juin 2014 et jusqu'en janvier 2017. Ce dispositif offre différentes solutions pour financer les travaux, en apportant, gratuitement, des conseils et un accompagnement personnalisé.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, l'ANAH a modifié ses critères d'attribution selon l'aide souhaitée :

- Les demandes d'aides à la réalisation de travaux d'économies d'énergie (isolation, changement du système de chauffage...) sont ouvertes uniquement aux ménages dits « très modestes » (voir les plafonds de ressources dans le tableau ci-dessous) des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire.
- Les demandes d'aides au maintien à domicile (changement d'une baignoire par une douche, aménagement des accès intérieurs et extérieurs, etc.) sont ouvertes aux ménages dits « modestes » et « très modestes » (voir les plafonds de ressources dans le tableau ci-dessous) des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

L'équipe de Citémétrie est mandatée par la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Retz Atlantique pour le montage de ces dossiers et assurent des permanences d'informations (**sur rendez-vous** au 02 85 52 34 39) :

- A St-Brevin-les-Pins : le 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h au Centre Médico-Social situé à la mairie
- A Paimboeuf : le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h au siège de la Communauté de Communes, 6 boulevard Dumesnildot

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Citémétrie 02 85 52 34 39 ou par mail à habiter-mieux@citemetrie.fr

Plafond des ressources applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal de référence		
	Ménages à ressources « très modestes » prioritaires	Ménages à ressources « très modestes »	Ménages à ressources « modestes »
1	9 131€	14 245€	18 262€
2	13 354€	20 833€	26 708€
3	16 060€	25 056€	32 119€
4	18 763€	29 271€	37 525€
5	21 476€	33 504€	42 952€
Par personne supplémentaire	2 705€	4 222€	5 410€